



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **9**

TOTAL **45**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	- Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> - M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> - M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> - M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe - M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

### Membres représentés :

Mme Marie-Reine FISCHER	ayant donné procuration à M. Laurent JUSZCZAK
M. Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
M. Philippe HEITZ	ayant donné procuration à M. Martial HELLER
Mme Catherine WOLFF	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme Marie-Bernadette PIETTRE	ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER
Mme Marielle HELLBOURG	ayant donné procuration à M. Laurent FARON
M. Nicolas WEBER	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER
Mme Chantal SITTLER	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

M. Guy ERNST, Maire représenté par son suppléant M. Jean-François SCHNEIDER

### Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. David PAULY, Cons. Mun de DORLSHEIM  
M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun. de DUTTLENHEIM

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ÉCONOMIQUES – ZONE D’ACTIVITES “ECOPARC” –  
IMPLANTATION D’UN GROUPEMENT D’ENTREPRISES – SOUSTRACTION DE VOLUME EN  
ZONE INONDABLE : CONCLUSION D’UNE CONVENTION DE SOUSTRACTION DE VOLUME  
EN ZONE INONDABLE AVEC LA VILLE DE MOLSHEIM**

---

**N° 23-86**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l’arrêté préfectoral du 28 novembre 2019 approuvant le Plan de Prévention du Risque d’Inondation (P.P.R.I) du bassin versant de la Bruche ;

**CONSIDERANT** qu’une partie de la zone d’activités « ECOPARC » à MOLSHEIM a, à cette occasion, été classée en zone inondable ;

**CONSIDERANT** dans ce contexte, que des projets industriels peuvent, dès lors, être autorisés moyennant la compensation, le cas échéant, du volume soustrait à la zone inondable ;

**VU** sa délibération N° 22-11 du 10 mars 2022, décidant de vendre à la SCCV MOLSHEIM CC 2021, le terrain industriel inclus dans le périmètre d’aménagement du lotissement VIIIb de la zone d’activités « ECOPARC » à MOLSHEIM, cadastré section 50, parcelles N° 425/8 et 426/8, représentant une superficie totale de 115,55 ares, en vue d’y implanter un Groupement d’entreprises, constitué des Sociétés AREAL, ART DU SPA et BELISOL ;

**VU** le dossier de déclaration, déposé par la SCCV Molsheim CC 2021, et reçu par la préfecture du Bas-Rhin le 12 octobre 2022, sous le numéro 221012-084103-493-138 ;

**VU** le permis de construire attribué à la SCCV Molsheim CC 2021 par la Ville de MOLSHEIM le 25 janvier 2023 au titre de cette opération ;

**CONSIDERANT** que le projet a pour conséquence de soustraire un volume prévisionnel de 4.332 m<sup>3</sup> au champ d’expansion des crues ;

**CONSIDERANT** que la Ville de Molsheim a créé un bassin de compensation hydraulique sur les parcelles de terrain cadastrées :

- Section 42 n°175 - Lieudit OCHSENWEID - 158,37 ares
- Section 43 n°225 - Lieudit OCHSENWEID - 74,14 ares
- Section 43 n°267 - Lieudit OCHSENWEID - 597,65 ares ;

**CONSIDERANT** que ce bassin est susceptible de compenser le volume que le projet en cause soustrait à la zone inondable ;

**VU** le projet de convention de compensation de soustraction de volume en zone inondable à conclure dans ce contexte avec la Ville de MOLSHEIM, diffusé à l’ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 21 septembre 2023 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 7 septembre 2023 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l’unanimité  
entérine**

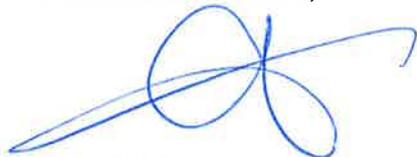
la convention de mise à disposition d'un volume de compensation hydraulique N° BC/05 à conclure avec la Ville de MOLSHEIM, dans le cadre de l'implantation d'un groupement d'entreprises dans le lotissement VIIb de la zone d'activités « ECOPARC » à MOLSHEIM, dans les forme et rédaction proposées,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Bruno EYDER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 22 septembre 2023
- publication sur le site internet le : 22 septembre 2023

**Acte à classer****DE-23-86**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	<b>&gt; AR reçu &lt;</b>	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-09-22T10-54-52.00 ( MI247666905 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20230921-DE-23-86-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ÉCONOMIQUES - ACTIVITES ?ECOPARC? -IMPLANTATION D'UN GROUPEMENT ENTREPRISES - SOUSTRACTION DE VOLUME EN ZONE INONDABLE : CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SOUSTRACTION DE VOLUME INONDABLE AVEC LA VILLE DE MOLSHEIM

Date de décision : 21/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : [23-86 DEV ECO ZA ECOPARC  
SOUSTRACTION DE VOLUME EN  
ZONE INONDABLE .PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/09/23 à 10:54

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 22/09/23 à 10:54

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 22/09/23 à 11:01